AGREMENT DGI N° C5105.10031

D.G.I. N° 2050 5
(2005)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(1) **BILAN — ACTIF**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 9 RUE DES LOMBARDS BP 622 80006 AMIENS CEDEX — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 72172077900025 — Code APE 158 K — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	30042005 Net 3	30042004 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de recherche et développement *	AD		AE		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	123 331	AI	123 331	123 331
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	40 138	AQ 21 703	18 434	21 318
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	218 266	AS 200 064	18 202	27 704
	Autres immobilisations corporelles	AT	51 211	AU 43 055	8 155	11 160
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	4 733	BG	4 733	5 707
	Autres immobilisations financières *	BH	152	BI	152	152
	TOTAL (II)	BJ	437 833	BK 264 823	173 010	189 375
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	68 331	BM	68 331	47 399
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	58 554	BS	58 554	48 246
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	90 945	BY	90 945	110 398
	Autres créances (3)	BZ	35 001	CA	35 001	13 107
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	68 968	CG	68 968	125 323
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 728	CI	1 728	1 890
	TOTAL (III)	CJ	323 528	CK	323 528	346 363
	Charges à répartir sur plusieurs exercices * (IV)	CL				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	761 362	1A 264 823	496 538	535 738

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations : — Stocks : — Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGI N° C5105.10031

D.G.I. N° 2051 5
(2005)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

(2) **BILAN — PASSIF** avant répartition

Désignation de l'entreprise : SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	152 449	152 449
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 244	13 537
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	243 499	202 540
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(38 649)	42 666
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	372 544	411 193
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 433	9 779
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		823
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	61 508	47 521
	Dettes fiscales et sociales	DY	60 880	66 419
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	172	1
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	123 994	124 545
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	496 538	535 738

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	123 994	124 545
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGI N° C5105.10031

D.G.I. N° 2052 5
(2005)

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE** (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	64 274	FB		FC	64 274	108 073
	Production vendue biens *	FD	866 222	FE		FF	866 222	813 318
	Production vendue services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	930 496	FK		FL	930 496	921 392
	Production stockée *					FM	10 308	9 242
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		9 216
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	93	
	Autres produits (1) (11)					FQ	8 999	7 537
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	949 897	947 388
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	12 613	4 815
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	334 712	302 782
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(20 932)	(8 475)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	118 305	108 964
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	25 726	23 284
	Salaires et traitements *					FY	354 075	322 929
	Charges sociales (10)					FZ	148 513	110 854
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	17 495	20 108
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions *					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	990 511	885 264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(40 613)	62 123
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 321	1 871
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 321	1 871
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	409	1 003
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	409	1 003
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	912	867
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(39 701)	62 991

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGI N° C5105.10031

D.G.I. N° 2053 5
(2005)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Désignation de l'entreprise : SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 716	3 088
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 716	3 088
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	664	895
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	664	895
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 052	2 192
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		22 518
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	952 935	952 348
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	991 584	909 682
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(38 649)	42 666
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	1 681	33
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	93	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
régularisation comptes de tiers et divers	664	35

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
solde litige D ARRASSE		1 681

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGI N° C5105.10031

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

(5) **IMMOBILISATIONS**

D.G.I. N° 2054 5 (2005)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I	KA		KB		KC		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	123 331	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre	KJ	16 769	KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui	KM	23 368	KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KS	216 475	KT		KU	1 791	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	47 425	KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB	3 472	LC		LD	313	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	307 512	LO		LP	2 104	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	5 859	1U		1V		
	TOTAL IV	LQ	5 859	LR		LS		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	436 703	ØH		ØJ	2 103	

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I			LT		LU		1W		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			LV		LW	123 331	1X		
CORPORELLES	Terrains			LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		MA		MB	16 769	MC		
	Constructions	Sur sol d'autrui		MD		ME	23 368	MF		
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			MJ		MK	218 266	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		MM		MN	47 425	MO		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		MP		MQ		MR		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		MS		MT	3 785	MU		
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			NG		NH	309 616	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			ØU		ØV		ØW		
	Autres participations			ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés			2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			2E	973	2F	4 886	2G		
	TOTAL IV			NJ	973	NK	4 886	2H		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØK	973	ØL	437 833	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGI N° C5105.10031

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.I. N° 2054 bis 5

Exercice N clos le 30042005

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES Néant ☐ *

NEANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan . de même, les entreprises en cause continuent à réintegrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

AGREMENT DGI N° C5105.10031

6 **AMORTISSEMENTS**

D.G.I. N° 2055 5 (2005)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement	TOTAL I	PA		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	7 648	PN	838	PO		PQ	8 487
	Sur sol d'autrui	PR	11 170	PS	2 046	PT		PU	13 216
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	188 771	QA	11 293	QB		QC	200 064
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	36 785	QE	2 979	QF		QG	39 764
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 952	QM	338	QN		QO	3 290
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	247 327	QV	17 494	QW		QX	264 823
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	247 327	ØP	17 494	ØQ		ØR	264 823

CADRE B — VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE*

CADRE C — MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*

Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais établissement et recherche TOTAL I	QV		2J		2K		2L		2M		
Immob. incorporelles TOTAL II	QZ		2N		2P		2R		2S		
Terrains	RA		RB		RC		2T		2U		
Constructions — Sur sol propre	RD	838	RE		RF		2V		2W		
Constructions — Sur sol d'autrui	RG	2 046	RH		RI		2X		2Y		
Constructions — Inst.gales,agenc et am.des const.	RJ		RK		RL		2Z		3A		
Inst. techniques mat. et outillage	RM	11 293	RN		RO		3B		3C		
Autres immobilisations corporelles — Inst gales,agenc am.divers	RP	2 979	RQ		RR		3D		3E		
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	RS		RT		RU		3F		3G		
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	RV	338	RW		RX		3H		3J		
Autres immobilisations corporelles — Emballages recup et divers	RY		RZ		SA		3K		3L		
TOTAL III	SB	17 494	SC		SD		SE		SF		
Total général (I+II+III)	SG	17 494	SH		SJ		SK		SL		

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			SM		SN	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGI N° C5105.10031

D.G.I. N° 2056 5

(2005)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Désignation de l'entreprise SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

NEANT

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J				4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour grosses réparations	5L		5M		5N		5P		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en equivalence , montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGI N° C5105.10031

8

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

D.G.I. N° 2057 5 (2005)

Désignation de l'entreprise : SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES — Néant ☐ *

DOCUMENT DESTINE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	4 733	UR		US	4 733
	Autres immobilisations financières	UT	152	UV		UW	152
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	90 945		90 945		
	Créance représentative de titres prêtés * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UQ)	UU					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 568		1 568		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	24 459		24 459		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 261		8 261		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	712		712		
	Charges constatées d'avance	VS	1 728		1 728		
	TOTAUX	VT	132 561	VU	127 675	VV	4 886
RENVOIS	(1) Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	973				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 433	1 433		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	61 508	61 508		
Personnel et comptes rattachés		8C	21 895	21 895		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	24 215	24 215		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 791	4 791		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 979	9 979		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	172	172		
Dette représentative de titres empruntés *		SZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	123 994	VZ 123 994		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	8 346			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGI N° C5105.10031

D.G.I. N° 2058-A 5

(2005)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise : SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 30042005

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés	WB	
	{ de son conjoint ____ moins part déductible* ____ à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *	WI	1 050
	Amendes et pénalités (nature : .....)	WJ	11
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (entreprises à l'IS) *	WK	
	Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E. *	WL	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	WM	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme	WN	
	{ - Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU ____ Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW ____)	WQ	
	TOTAL I	WR	1 061

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	38 649
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU	941
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 19 % ou 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)*	WV	
	{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
	{ - imputées sur les déficits antérieurs WX ____ imputées sur les A.R.D. (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8P) WY ____	XB	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations ____)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.	ZY	
	Majoration d'amortissement*	XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations (entreprises nouvelles* (art 208 sexies et quater A, 44 octies, 44 septies) SX ____ Jeunes entreprises innovantes (art 44 sexies OA) Pôle de compétitivité (art. 44 octies) K2 ____ zone franche Corse (art. 44 decies) ØT ____ zone franche urbaine (art. 44 octies) ØV ____ Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C) K3 ____)	XF	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagée par le report en arrière du déficit*(entreprises à l'IS) ZJ ____)	XG	
	TOTAL II	XH	38 649

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés : { bénéfice (I moins II)	XI		
{ déficit (II moins I)		XJ	37 588
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)	ZL		
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8S)* (1)	XK		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) (à detailler au tableau 2058-B, cadre I-A, lignes XU à YF)		XL	
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8R)		XM	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO	37 588

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) La création d'ARD demeure possible au titre des seuls exercices ouverts avant le 01/01/04

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

AGREMENT DGI N° C5105.10031

D.G.I. N° 2058-B 5
(2005)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS

A - Déficits ordinaires : déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire.

	Date de clôture des 5 derniers exercices (1)		Déficits imputables (2)		Déficits imputés (ligne XL du 2058-A (1))* (3)		Déficits reportables col. 2 - col. 3 (4)	
N-5		XT		XU		K1 **		
N-4		XV		XW		XX		
N-3		XY		XZ		YA		
N-2		YB		YC		YD		
N-1	30042004	YE		YF		YG		
TOTAL		YH		YI				

(1) Et, le cas échéant, ligne WX du 2058 A.

Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO) *	YJ	37 588
TOTAL des déficits restant à reporter (lignes K1 à YJ)	YK	37 588

B - Amortissements réputés différés (Ne concerne que les exercices ouverts avant le 01/01/04)
Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés *

	8N	17 494
Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs	YL	
Imputations opérées à la clôture de l'exercice — sur la plus-value nette à long terme (tableau 2058-A ligne WY)	8P	
Imputations opérées à la clôture de l'exercice — sur le résultat de l'exercice (tableau 2058-A ligne XM)	8R	
Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2058-A ligne XK) * (Ne concerne que les exercices ouverts avant le 01/01/04)	8S	
Amortissements réputés différés restant à reporter *	YM	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 5° bis Al. 5° du CGI, dotations de l'exercice	ZT	30 653

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 5° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
ORGANIC	9K	426	9L	445
EFFORT SDE CONSTRUCTION	9M	624	9N	496
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	1 050	YO	941
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

** Cette case est à servir pour les déclarations afférentes aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2004

AGREMENT DGI N° C5105.10031

(11)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

D.G.I. N° 2058-C 5

(2005)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES — Néant ☐ *

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	42 666
	Prélèvements sur les réserves (à détailler) — Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE	
	TOTAL I	ØF	42 666
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	1 707
	- Réserve spéciale des plus-values à long terme	ZC	
	- Autres réserves	ZD	40 958
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	42 666

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	1 272	928
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	22 277	21 064
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	7 243	2 819
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	10 702	13 066
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes	ST	76 810	71 085
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	118 305	108 964
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*	YW	7 431	7 668
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	18 295	15 616
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	25 726	23 284
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	111 245	113 222
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	31 329	23 893
DIVERS	- Montant de l'avoir fiscal imputé sur l'impôt sur les sociétés et correspondant aux dividendes perçus *	ZA		
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2004) *	ØB	336 761	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		

RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		plus-values à 19 %	JB		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		plus-values à 19 %	JE		Imputations	JF
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe	JG		Indiquer 1 pour Société mère, 2 pour filiale	JH		N° SIRET de la société mère JJ	

- numéro de centre de gestion agréé *	XP			
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ____ handicapés : ____)	YP	15	17	
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%	
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration. Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1	ZR	0		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

AGREMENT DGI N° C5105.10031

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

D.G.I. N° 2059-A 5 (2005)

Désignation de l'entreprise : SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations* 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

NEANT

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne (1)) (7)	Valeur résiduelle (report de la colonne (6)) (8)	Prix de vente* (9)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (10)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* COURT TERME (11)	LONG TERME (12)
I - Immobilisations* 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments 13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+	
17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *		+
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		+
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme		-
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*		+
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (11))		
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (12))	**(A)**	**(B)**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

AGREMENT DGI N° C5105.10031

D.G.I. N° 2059-B 5
(2005)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES — Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

NEANT

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

AGREMENT DGI N° C5105.10031

* Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts) (14)

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

D.G.I. N° 2059-C 5 (2005)

Désignation de l'entreprise : SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES — Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19% ou 15%(1) ❶ ou 16% ❷	
Gains nets retirés de la cession des éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values à long terme en application des dispositions de l'article 219-I-a quater du CGI ❶ .	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16% ③	Solde des moins-values à 16% ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

NEANT

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ①		Moins-values à 19%, 18%, 15% (1) ②	Moins-values à 19%, 18% et imputables sur le résultat de l'exercice en application du 2e alinéa de l'article 219 I-a quater ③	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 19% ④	Imputations sur le résultat de l'exercice (2) ⑤	Solde des moins-values à reporter ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) le taux de 15% s'applique aux plus-values à long terme realisées par les entreprises soumises à l'impôt sur les societes pour les exercices ouverts a compter du 1er janvier 2005

(2) Les moins-values anterieures sur cessions d'éléments d'actif exclus du regime des plus et moins-value en application des dispositions de l'article 219-I-a quater du CGI peuvent s'imputer sur le resultat dans certaines limites (BOI 4 B-1-97)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGI N° C5105.10031

D.G.I. N° 2059-D 5

(2005)

15

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

(formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts))

Désignation de l'entreprise : SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES

Néant ☐ *

I DÉTERMINATION DU MONTANT A VIRER A LA RÉSERVE SPÉCIALE AU COURS DE L'EXERCICE N+1 AU TITRE DES PLUS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE N

		Plus-values à long terme taxables au taux de 19 %
Montant NET des plus-values de l'exercice	1	
A imputer éventuellement - déficit de l'exercice	2	
- moins-values à long terme	3	
- divers (déficits antérieurs ou amortissements réputés différés)	4	
- plus-value imposée à 15%	5	
TOTAL des lignes 2 à 5	6	
Reste (ligne 1 - 6)	7	
Impôt correspondant	8	
Différence à porter à la réserve spéciale au cours de l'exercice N + 1 (ligne 7 - ligne 8)	8b	

NEANT

II SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	9					
Plus-values de l'exercice antérieur affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14					
TOTAL (lignes 13 et 14)	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16					

III INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RÉSERVE SPÉCIALE (EXERCICE N)

		taxées à 19 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent (cadre I, ligne 8b du tableau n° 2059-D correspondant) N-1	17	
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre II, ligne 10)	18	
Sommes non affectées à imposer (voir notice) [17 - 18]	19	

IV RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

AGREMENT DGI N° C5105.10031

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

D.G.I. N° 2059-E 5 (2005)

Désignation de l'entreprise : SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01052004 et clos le : 30042005 Durée en nombre de mois : 12

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	B2	64 274
Production vendue - Biens	B3	866 222
Production vendue - Services	B4	
Production stockée	B5	10 308
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	8 999
TOTAL A	B9	949 804

II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	12 613
Variation de stock (marchandises)*	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	334 712
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	(20 932)
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	99 141
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	C6	
Autres charges	C7	
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle*	C9	
TOTAL B	D1	425 535

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

TOTAL A - TOTAL B	D2	524 268

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

AGREMENT DGI N° C5105.10031

D.G.I. N° 2059-F 5
(2005)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30042005 N° SIRET 72172077900025

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES

ADRESSE (voie) 9 RUE DES LOMBARDS BP 622

CODE POSTAL 80006 VILLE AMIENS CEDEX

NOMBRE D'ASSOCIÉS OU D'ACTIONNAIRES 7 NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS 4 000

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination JEAN PERE ET FILS
N° SIRET (si société établie en France) 39232838100018 % de détention 24 Nb de parts ou actions 996
Adresse : N° 1 Voie RUE DELAMBRE
Code Postal 80000 Commune AMIENS Pays

Forme juridique SA Dénomination TROGNEUX
N° SIRET (si société établie en France) 55172059200015 % de détention 50 Nb de parts ou actions 2 000
Adresse : N° 1 Voie RUE DELAMBRE
Code Postal 80000 Commune AMIENS Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique TROGNEUX Prénom(s) JEAN MICHEL
Nom marital % de détention 24 Nb de parts ou actions 998
Naissance : Date N° Département 80 Commune AMIENS Pays
Adresse : N° 14 Voie RUE DES VERGEAUX
Code Postal 80000 Commune AMIENS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance Date N° Département Commune Pays
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGI N° C5105.10031

D.G.I. N° 2059-G 5
(2005)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30042005 N° SIRET 72172077900025

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA ARRASSE SPECIALITES PICARDES

ADRESSE (voie) 9 RUE DES LOMBARDS BP 622

CODE POSTAL 80006 VILLE AMIENS CEDEX

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

NEANT

Forme juridique | Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

(répété 9 fois)

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Greffe
du Tribunal de Commerce de
AMIENS
Loic BERNARD, Greffier
BP 0201
80002 AMIENS CEDEX 1

CERTIFICAT
DE DEPOT DE COMPTES ANNUELS

Concernant :

SA STE D'EXPLOITATION DES ETS ARRASSE
14 Rue des Vergeaux
80000 AMIENS

Dépôt effectué par :

SCP Philippe LEFEVRE et Sophie BOURLON
10 Rue de la 2ème D.B.
80000 AMIENS

Numéro RCS : AMIENS B 721 720 779 <545/1972B00077>

Pièces déposées le 17/11/2005	Numéro : 2052687
COMPTES & RAPPORT Exer.clos le du 30/04/2005	

CE DOCUMENT N'EST PAS UNE FACTURE

Le Greffier,

Tableau financier art. 148 du décret du 23 mars 1967

SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS ARRASSE : TABLEAU FINANCIER

EXERCICE	2001	2002 (en Euros)	2003	2004	2005
CAPITAL SOCIAL	1 000 000	152 449,01	152 449,01	152 449,01	152 449,01
NB ACTIONS ORDINAIRES	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
NB ACTIONS A DIVIDENDE PRIORITAIRE					
NB MAXIMAL D'ACTIONS A CREER					
PAR CONVERSION D'OBLIGATIONS					
PAR EXERCICE DE DROITS DE SOUSCRIPTION					
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	4 600 422	733 981	803 449	921 392	930 496
RESULTAT AVANT IMPOTS, PARTICIPATION, DOTATION	416 345	49 033	117 869	85 292	-21 154
IMPOTS SUR LES BENEFICES	61 490	11 746	31 843	22 518	0
PARTICIPATION DES SALARIES					
RESULTAT APRES IMPOTS, PARTICIP., DOTATIONS	114 679	21 466	60 098	42 666	-38 649
RESULTAT DISTRIBUE					
PAR ACTION RESULTAT APRES IMPOTS AVANT DOTATIONS	88,71	9,32	21,51	15,69	-5,29
PAR ACTION RESULTAT APRES IMPOTS ET DOTATIONS	28,67	5,37	15,02	10,67	-9,66
DIVIDENDE ATTRIBUE A CHAQUE ACTION					
EFFECTIF MOYEN DES SALARIES	14	16	17	17	15
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE	1 731 702	294 931	290 394	322 929	354 075
COTISATIONS SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX	661 258	109 678	93 893	110 854	148 513

SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS ARRASSE

Société Anonyme au capital de 152.449,01 euros
Siège Social : 14 rue des Vergeaux 80000 AMIENS
N° 721 720 779 RCS AMIENS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 OCTOBRE 2005

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2005

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter la perte de -38.649,04 euros de l'exercice au compte "report à nouveau", qui s'élève ainsi à -38.649,04 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 27 octobre 2005

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président du
Conseil d'Administration

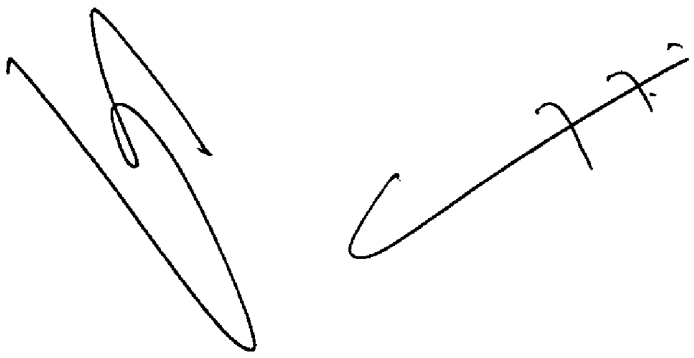

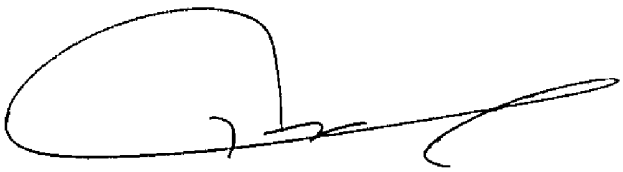

A.D.E.C.
ROY & Associés

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE D'AMIENS

SARL au CAPITAL de 20 000 €
RCS AMIENS B 414 677 435

Rue Mathias Sandorf – 80440 BOVES
Tél : 03 22 38 29 88
Fax : 03 22 38 29 90
Email : adec.roy@tiscali.fr

RAPPORT GENERAL
du Commissaire aux Comptes
sur l'exercice 2004/2005

°0°

S.A. ARRASSE

14, rue des Vergeaux
80000 AMIENS

S.A. ARRASSE

14, rue des Vergeaux
80000 AMIENS

RAPPORT GENERAL du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2004/2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 Avril 2005.

Les 2 aspects suivants seront évoqués :

- le contrôle des comptes annuels de votre société, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de notre profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Justification de nos appréciations

Conformément aux dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III- Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Boves, le 16Septembre 2005.
Le Commissaire aux comptes,
C. ROY

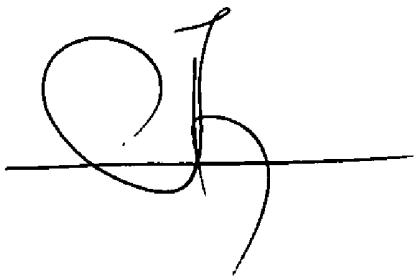

SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS ARRASSE

Société Anonyme au capital de 152.449,01 euros
Siège Social : 14 rue des Vergeaux 80000 AMIENS
N° 721 720 779 RCS AMIENS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS
GREFFE
DÉPÔT du 17 NOV. 2005
N°

RAPPORT DE GESTION
établi par le Conseil d'Administration
et présenté à l'Assemblée Générale
Mixte du 27 octobre 2005

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 avril 2005 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 30 avril 2005, l'activité de la Société a été marquée par le maintien de notre chiffre d'affaires malgré un contexte économique difficile.

Forte augmentation du prix des amandes très pénalisant pour les macarons.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er mai 2005 sont les suivants :
Recherche de différentes filières pour les amandes.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 30 avril 2005, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 alinéa 1 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 30 avril 2005, aucune action de salarié ne faisait l'objet d'une gestion collective.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2005, le chiffre d'affaires s'est élevé à 930.496 euros contre 921.392 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,99 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 354.075 euros contre 322.929 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,64 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 148.513 euros contre 110.854 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 33,97 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 15 contre 17 pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 990.511 euros contre 885.264 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,89 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -40.613 euros contre 62.123 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -165,38 %.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 912 euros des produits et frais financiers, il s'établit à -39.701 euros contre 62.991 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 1.052 euros contre 2.192 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 0 euro contre 22.518 euros pour l'exercice précédent,

l'exercice clos le 30 avril 2005 se traduit par une perte de -38.649,04 euros contre un bénéfice de 42.666,31 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -190,58 %.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -38.649,04 euros.

AA SK JAT

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter la perte de l'exercice au compte "report à nouveau", qui s'élève ainsi à -38.649,04 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 372.544,03 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons que seuls les mandats des administrateurs arrivent à expiration.

- Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

- Monsieur Jean-Claude TROGNEUX :
  - Président Directeur Général "JEAN TROGNEUX LA MAISON DES BAPTEMES"
  - Gérant de la SARL "JEAN PERE ET FILS"
  - Gérant "S.C.I. DELAMBRE"

- Monsieur Jean-Alexandre TROGNEUX :

- Monsieur Jean-Michel TROGNEUX :

- Renouvellement de mandats d'administrateurs.

Les mandats d'administrateur de :
Monsieur Jean-Claude TROGNEUX
Monsieur Jean-Alexandre TROGNEUX
Monsieur Jean-Michel TROGNEUX

venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de SIX (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2011.

PROJET D'AUGMENTATION DU CAPITAL TENDANT A ETRE REALISE DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L.443-5 DU CODE DU TRAVAIL

Nous soumettons à votre approbation un projet d'augmentation du capital de notre Société réservée aux salariés, en application de l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de commerce et de l'article 165 du décret du 23 mars 1967.

Nous vous rappelons que ces dispositions prévoient la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer de façon périodique sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, jusqu'à ce que la participation des salariés de la Société et de celles qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce dans le capital atteigne 3 % dudit capital.

Nous vous proposons de conférer à votre Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour arrêter les modalités de l'émission.

Nous vous présentons ce projet pour nous conformer à une obligation légale, mais nous pensons qu'il n'est pas opportun pour les raisons suivantes :

- Perspectives conjoncturelles incertaines.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.
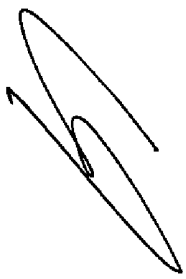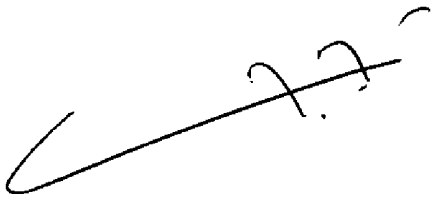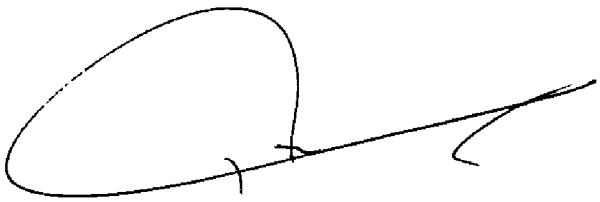
Le Conseil d'Administration